

Règles de fonctionnement

TENUE : obligatoire pour pratiquer.

Cette tenue doit répondre aux finalités de l'EPS et aux critères suivants/ sécurité/efficacité/hygiène

- **Chaussures adaptées à l'activité et lacées** (Propres no-marking sorties du sac (2^{ème} paire) pour les gymnases)
- Vêtements souples et fonctionnels pouvant être changés au besoin en fin d'heure
- Cheveux longs attachés
- Objets de « valeurs fortement déconseillés, doivent rester au vestiaire
- Maillot de bain et bonnet, pour l'activité natation selon le règlement de la piscine

Rappel : au gymnase et au stade l'élève peut prendre une douche en fin de séance

- *Nous vous conseillons d'être raisonnable financièrement dans l'achat de votre matériel sportif*
- *Deux oublis sont tolérés, mais le 3^{ème} oubli sera puni ... ainsi que les suivants*
Si un élève n'a pas sa tenue, le professeur décidera si l'élève doit ou non pratiquer.

Les Dispenses – les Certificats Médicaux

Inaptitude Partielle, de longue durée (plus d'une séance)

Une Inaptitude de pratique physique momentanée voire pour « handicap » partiel, n'est pas une dispense de présence en cours. Il lui sera confié des fonctions en mesure de ses possibilités (activités adaptées en lien avec les recommandations du médecin, ou encore des tâches d'intérêt collectif comme chronométreur, manager d'équipe, arbitre, tenue de fiches d'observations, etc...)

Un certificat médical type et agréé par l'éducation nationale est recommandé, et disponible auprès des professeurs d'EPS, sur Pronote et de l'infirmerie.

Inaptitude Totale

Une Inaptitude de pratique physique Totale pour raisons médicales doit être justifiée par un médecin et donnée au professeur d'EPS. Dans ce cas la présence au cours d'EPS sera discutée d'abord par l'enseignant, validée puis transmise à l'administration.

Un certificat médical type et agréé par l'éducation nationale est recommandé, et disponible auprès des professeurs d'EPS, sur Pronote et de l'infirmerie.

Inaptitude temporaire, exceptionnelle (1 séance)

Dans tous les autres cas, un justificatif écrit par le responsable légal de l'élève est exigé.

Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Des CCF ont lieu tout au long de l'année de façon institutionnelle.

Une absence sans justification médicale attestée par un médecin sera notée Absent (ABS) à son examen, c'est une commission qui évaluera la situation.

Une absence justifiée médicalement par un médecin donne droit à un rattrapage.

Prise en main des élèves

Le Professeur d'EPS prend les élèves sous sa responsabilité dans le hall principal du Lycée et non pas sur d'autres lieux de pratique pendant toute la durée de la séance. Dans le cas contraire, il sera noté absent et devra le justifier.

*Précision : Le passage à l'infirmerie doit être effectué **avant le cours d'EPS** pour les raisons ne présentant pas de caractère d'urgence.*

*Il est rappelé que le cours d'EPS n'échappe pas aux règles édictées dans l'établissement, notamment celle concernant le téléphone portable dont **l'élève devra se séparer durant la séance d'EPS.***

Programmation annuelle :